



Revaloriser les langues afin de les promouvoir

Abdou Elimam
Linguiste
ENSET – Oran

Il est tout de même paradoxal qu'une langue, pourtant dotée d'une littérature plus que millénaire et qui est véritablement langue majoritaire de socialisation, soit minorée par l'institution étatique. Pire la gestion politique des langues des trois pays du Maghreb passe carrément sous silence ce même idiome qui, pourtant, occupe une place privilégiée dans la répartition de la communication sociale. Seule la variété chamito-sémitique, en sa forme berbère, du répertoire maghrébin aura réussi, notamment en Algérie, à arracher une reconnaissance institutionnelle. Ce qui, en soi est un signe encourageant. Quant à la variété sémitique, que nous préférons appeler le *maghribi*, elle demeure en situation de minoration. Les formes que prend cette dernière poussent jusqu'à un auto-odi dont les retombées psychologiques et comportementales en arrivent à mettre en péril la cohésion du tissu social maghrébin. Les formes de manifestation de la violence dont le terrorisme islamiste a excellé ne sont certainement pas étrangères à cela. Voilà pourquoi la revalorisation des langues autochtones constitue un enjeu stratégique de ré-investissement du sens dans la vie sociale. Et par là même contribuera à asseoir la paix civile qui se profile en Algérie, plus particulièrement.

1. Le paradoxe de la glottopolitique maghrébine

On sait que les pays du Maghreb (ceux qui ont subi la colonisation française, plus particulièrement) vivent une situation sociolinguistique relativement aisée. En effet, nous nous trouvons en présence, de deux familles de langues natives, d'une part ; et de deux langues internationale. La langue native minoritaire dans la population fait partie de cet ensemble d'idiomes chamito-sémitiques désignées sous le générique de berbère. Quant à la langue native majoritaire, langue sémitique sans conteste, elle présente un substrat punique proéminent et une morphologie bien influencée par la langue arabe. Les langues internationales sont représentées par la langue arabe, d'une part ; et la langue française de l'autre. Aucun des trois pays du Maghreb ne réserve de statut institutionnel aux langues natives, à l'exception du berbère en Algérie.

La minoration du maghribi porte autant sur son statut que sur son corpus. Langue parlée par une majorité de la population (plus de 80% des locuteurs), le maghribi est désigné sous les vocables «d'arabe dialectal», voire «d'arabe maghrébin». Il est certes courant de penser que ce qui se parle au Maghreb, c'est de l'arabe. En réalité il s'agit d'un



continuum de discours dont la filiation est certes sémitique. Cependant ce continuum, distinct du système de la langue arabe, repose sur un substrat punique attesté. Et, c'est ce même système linguistique qui tisse la communication entre les gens et qui se reproduit de génération en génération sans intervention institutionnelle quelconque. Pourtant les institutions étatiques le cantonne à un rôle subsidiaire – à peine toléré dans certains espaces publics. Il est, par contre, dominant dans les espaces privés. Quant au corpus de cette langue, il est à dominante oral. Cependant il existe une tradition écrite – très minorée et dévalorisée – qui remonte au moins au IX^{ème} siècle et qui a produit un système graphique appelé «al-xat al-maḡhribi». Par ailleurs, cette langue a soutenu une longue tradition littéraire qui se dévoile initialement en Andalousie sous l'appellation de «adab az-zadjal» et qui, un bon millénaire après se perpétue sous l'appellation de «adab al-melHoun». La production littéraire en langue maghribie est de nos jours cantonnée à une circulation orale car son système graphique («al-xat al-maḡhribi») est quelque peu tombé en désuétude. Il a dû abdiquer face à l'hégémonie de la graphie arabe dont la sacralisation jette la suspicion sur tout autre alphabet.

De la sorte, les trois pays du Maghreb ont opté pour une minoration de leurs langues natives au profit quasi exclusif des langues internationales que sont le français et l'arabe. Alors que la pratique sociale sollicite les deux familles de langues natives dans quasiment tous les échanges quotidiens à partir du moment où ils ne nécessitent pas de passage à l'écrit. Le maghribi reste la langue la plus sollicitée, cependant.

2. Enfermement conceptuel induit par la notion de «diglossie arabe»

Partant de ce constat, force est de s'interroger sur les risques qu'encourt une telle langue, mise en situation de concurrence déloyale avec ces langues superstructurelles que sont la langue arabe et le français, dans une certaine mesure. Il est à craindre que sa reconduction quasi naturelle ainsi que la reconnaissance spontanée qu'en ont les locuteurs ne suffira pas, à terme, à la revaloriser et à la promouvoir. Posée autrement, notre question se formulerait ainsi : comment permettre à une langue de type polynomique de se frayer un chemin institutionnel dans le contexte dit de «diglossie arabe»? Cette dernière notion, largement reprise pour décrire la situation sociolinguistique des pays arabes et du Maghreb, en l'espèce, aura eu un effet inhibiteur chez les chercheurs maghrébins, en particulier. En effet, le sentiment des locuteurs natifs est tel qu'ils vivent une situation de bilinguisme intégrant leur langue maternelle, d'une part, et la langue arabe (ou le français), de l'autre.

Revenons à ce rapport qu'entretient la langue arabe avec ce continuum maghrébin, dorénavant désigné sous le terme de « maghribi », suivant en cela les linguistes moyen-orientaux. De par sa nature et son histoire, la langue arabe a été – et demeure - une langue de l'écrit et, qui plus est, sans territoire propre. Langue héritière d'une normalisation linguistique qui puisa ses références dans le texte coranique et qui s'étala



du VII^e au IX^e siècles, l'arabe est restée étanche à toute évolution. Son espace de prédilection reste l'écrit. Seule l'institution étatique la reconduit à telle enseigne que sa socialisation se confond, précisément avec sa nature institutionnelle. Elle n'est pas langue de communication orale (à moins qu'il ne s'agisse d'écrit oralisé) et sa reconduction ne repose pas sur la nativité des locuteurs. En effet elle n'a jamais été langue maternelle de quiconque. Voilà autant de traits caractérisant l'épithète «superstructurelle». Ce qui octroie à cette langue un prestige indéniable, c'est qu'elle est langue de liturgie islamique. Et c'est l'ombre de cette même sacralisation qui favorise et entretient ce statut de langue d'Etat dans les pays arabes. Or, le soubassement de sacralisation ne suffit pas à en faire une langue de socialisation. C'est même l'effet inverse qui se produit. Car autant elle est présente dans les écrits officiels, autant elle est marginale dans les échanges quotidiens (hormis les situations d'échanges religieux ; qui font appels à des citations du texte coranique).

3. Langues polynomiques et glottopolitique

Partant d'un tel éclairage, nous ne saurions accepter le concept de diglossie comme moyen permettant de rendre compte de la réalité sociolinguistique maghrébine, voire algérienne. Nous préférons parler de langue polynomique dans ses rapports à des langues internationales jouissant d'un prestige institutionnellement hégémonique. Il nous semble qu'un tel déplacement conceptuel éclairerait sous un nouveau jour l'approche glottopolitique d'un pays comme l'Algérie. En effet, alors que la question de la langue berbère est en voie de règlement politique, le statut du maghribi reste délaissé. Précisément parce que la langue arabe pèse d'un poids idéologique tel que seule une approche sereine de ses rapports avec la langue native des Maghrébins sera en mesure d'offrir des perspectives d'émancipation linguistique. Une approche plus fine – et donc plus réaliste – devrait conduire le chercheur à s'intéresser aux langues maternelles (ou natives) et à leurs rapports aux autres langues qu'elles soient natives ou exclusivement superstructurelles.

4. Voies pour une revitalisation des langues autochtones

La minoration des langues en contexte arabophone est fort complexe car elle intègre une donnée erratique : le poids de la sacralisation de la langue de référence. Le seul compromis qui nous paraisse raisonnable, en l'occurrence, consiste à faire admettre un bilinguisme positif. Une sorte de co-présence (langue native + langue internationale) qui



doit trouver son prolongement dans une protection juridique : une co-officialité. Pour ce faire il est impératif que :

- Les Etats maghrébins finissent par adhérer à l'option de démocratie linguistique
- Les pays du Nord – en particulier- témoignent de leur sympathie pour les langues natives
- Les expériences analogues, réussies, fassent l'objet d'une certaine publicité
- Les initiatives scientifiques locales oeuvrant dans ce sens fassent l'objet d'un soutien multiforme.

Dores et déjà, nous pourrions envisager que parallèlement à ces initiatives, puissent être envisagées :

- La publication d'un ouvrage collective qui retrace :
 - La nature sémitique du continuum linguistique maghrébin
 - Les spécificités de cette variété par rapport à celles de la langue arabe
 - Le potentiel littéraire millénaire de la langue maghrébie
 - Les voies de sa réhabilitation et de sa promotion
- L'élaboration d'un dictionnaire maghribi-français/ français-maghribi:
 - Par la mise en commun de lexiques épars
 - Par la constitution d'un corpus contemporain
 - Par la définition de modes graphiques (caractères arabes et caractères latins)
- La publication régulière de l'état des lieux en matière de langues natives du Maghreb
 - Dans la revue de Linguapax, par exemple
 - Dans des revues locales qu'il faudra encourager
- ***La tenue annuelle d'un colloque international sur la situation linguistique au Maghreb***
 - Ce colloque pourrait émaner d'un groupe de linguistes maghrébins en collaboration avec des institutions internationales
 - Les actes devront être diffusés aussi bien localement que dans le réseau Linguapax.

A Oran (Algérie), ce 01 mai 2004